Cabinet AUDIT
BASSANT LANGLET
ET ASSOCIÉS
Commissaires aux comptes

72 bis, rue Saint-Pallais
17100 SAINTES
Tél : 05 46 92 00 11

contact@cabinet-bassant.fr

COS Ville de Saintes – CDA de Saintes

Siège Social : 1 Square André Maudet – 17100 SAINTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

COS Ville de Saintes – CDA de Saintes
1 Square André Maudet
17100 SAINTES

Mesdames, Messieurs les adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité des Œuvres Sociales de Saintes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion et les autres documents adressées aux adhérents ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINTES, 19 mai 2026

CABINET AUDIT BASSANT, LANGLET & Associés,
Membre de la Compagnie Régionale OUEST ATLANTIQUE

Marilyne Delattre
Signataire,



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	485	485				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	9 624	6 828	2 796	4 229	1 433-	33.89-
	En cours, avances et acomptes	470		470		470	
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	10 579	7 313	3 266	4 229	963-	22.77-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	3 479		3 479	2 637	842	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 800		3 800	3 713	87	2.34
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	38 299		38 299	40 657	2 357-	5.80-
	Charges constatées d'avance (2)	152		152	3 012	2 860-	94.95-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	103 448		103 448	85 942	17 506	20.37
	Total III	149 178		149 178	135 961	13 218	9.72
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	159 757	7 313	152 445	140 190	12 255	8.74

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	105 211	105 211		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	21 831-	13 785-	8 046-	58.36-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 696	8 046-	9 742	121.08
	Situation nette (sous total)	85 076	83 380	1 696	2.03
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	85 076	83 380	1 696	2.03
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	32 000	32 000		
	Total III	32 000	32 000		
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 806	9 674	4 132	42.71
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	3 108	9 038	5 931-	65.62-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	17 164	3 532	13 632	385.94
	Produits constatés d'avance	1 291	2 566	1 275-	49.68-
	Total V	35 369	24 810	10 559	42.56
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	152 445	140 190	12 255	8.74

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	36 907	37 173	266-	0.71-
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	27 903	25 189	2 714	10.78
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	4 916	3 760	1 155	30.73
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	252 557	268 060	15 503-	5.78-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		4 682	4 682-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	32 000	32 000		
Autres produits	9 150		9 150	
Total I	363 433	370 863	7 430-	2.00-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	65 081	57 359	7 723	13.46
Variation de stock	662-	856	1 518-	177.27-
Autres achats et charges externes	214 152	213 132	1 021	0.48
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	199	432	234-	54.02-
Salaires et traitements	37 279	52 875	15 596-	29.50-
Cotisations sociales	4 929	19 338	14 409-	74.51-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 082	1 960	122	6.22
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	32 000	32 000		
Autres charges	7 909		7 909	
Total II	362 970	377 953	14 982-	3.96-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	462	7 090-	7 552	106.52

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 328	2 290	962-	42.02-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	1 328	2 290	962-	42.02-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	94	85	9	10.90
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	94	85	9	10.90
2. Résultat financier (III-IV)	1 234	2 205	971-	44.05-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 696	4 885-	6 581	134.72
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		1	1-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		3 162	3 162-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		3 161-	3 161	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	364 760	373 154	8 394-	2.25-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	363 064	381 200	18 135-	4.76-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 696	8 046-	9 742	121.08

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 152 444.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 363 432.64 Euros et dégageant un excédent de 1 695.93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le cadre d'une action sociale d'amélioration des conditions de vie des agents et leur famille, la collectivité " Ville de Saintes " a reconduit en accord avec le COS une action " Bons d'achats ", formalisée par une Convention Subvention Affectée dédiée à un Projet.

L'effectif du personnel a été renouvelé suite à une démission.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 , ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 qui modifie le traitement des éléments en résultat exceptionnel et transferts de charges.
Les opérations concernées par ce changement en 2025 auraient été comptabilisées antérieurement de la façon suivante :

Affectation 2025	Montant	comptes	comptes	Affectation antérieure
Pénalités et autres chges	50,00	658000	671300	dons libéralités
Pénalités et autres chges	133,22	658000	671800	chges except
Pénalités et autres chges	5 625,63	658000	672000	chges exercices ant
Chges subv fds d non ut	2 100,00	658190	678190	Subv fds déd non ut
Indem autres produits	5,00	758000	771800	Produits except.
Indem autres produits	7 216,12	758000	772000	Produits except. Ex ant
Indem autres produits	1 928,55	758000	791640	Transf chges exploit
Remb chges de personnel	5 031,00	649000	791640	Transf chges exploit

Informations générales complémentaires

1-Objet social, missions et moyens :
L'Association COS, a pour but principal d'initier, promouvoir et développer des actions sociales, en faveur des personnels actifs et retraités des collectivités engagées avec l'association et des salariés adhérents.
Le Cos assure une mission sociale d'accueil des adhérents au local, avec la vente de produits, billetterie et divers services et activités organisés par l'association. De plus, les adhérents peuvent adhérer à l'organisme CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui propose des prestations complémentaires aux agents adhérents.
Afin de garantir les prestations sociales, le COS dispose de cotisations annuelles individuelles des adhérents. Le COS bénéficie également de Subventions (fonctionnement, arbre de noël, complément Cnas) définies dans une convention renouvelable avec chaque collectivité. Des conventions spécifiques d'actions sociales peuvent être établies de manière ponctuelle entre le COS et les Collectivités.
Pour compléter ces moyens financiers, le COS peut également organiser des manifestations de bienfaisance, loto et brocante…

2-Fait générateur des cotisations : Chaque année l'association émet sur le mois de décembre et janvier pour l'année à venir, une proposition d'adhésion (COS uniquement ou CNAS COS) à tous les salariés / retraités des collectivités. En cours d'année, les agents des collectivités peuvent de manière spontanée adhérer.

3-Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés
L'Association a décidé de ne pas provisionner dans ces comptes le montant des engagements pour Départ à la retraite.

A la clôture de l'exercice 2025 aucun engagement en matière de retraite.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	485		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			649
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 975		
Immobilisations corporelles en cours			470
TOTAL	8 975		1 119
TOTAL GENERAL	9 460		1 119

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			485	485
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			649	649
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 975	8 975
Immobilisations corporelles en cours			470	470
TOTAL			10 094	10 094
TOTAL GENERAL			10 579	10 579

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	485			485
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		102		102
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 746	1 980		6 726
TOTAL	4 746	2 082		6 828
TOTAL GENERAL	5 231	2 082		7 313

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	102				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 980				
TOTAL	2 082				
TOTAL GENERAL	2 082				

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	105 211				105 211
Report à nouveau	13 785-	8 046-		0-	21 831-
Excédent ou déficit de l'exercice	8 046-				1 696
Situation nette	83 380		1 696	0	85 076
TOTAL I	83 380	8 046-	1 696	0-	85 076

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	32 000	32 000	29 900	29 900		32 000	32 000
Convention 2024 Saintes "Bons Achats"	32 000	32 000	29 900	29 900			
Convention 2025 Saintes "Bons Achats"						32 000	32 000
TOTAL	32 000	32 000	29 900	29 900		32 000	32 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	400	400	
Autres créances clients	3 400	3 400	
Débiteurs divers	37 769	37 769	
Charges constatées d'avance	152	152	
TOTAL	41 721	41 721	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 806	13 806		
Personnel et comptes rattachés	1 245	1 245		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 863	1 863		
Autres dettes	17 152	17 152		
Produits constatés d'avance	1 291	1 291		
TOTAL	35 357	35 357		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, suite à un inventaire écrit et relevé établi au dernier jour de l'exercice, et valorisée avec les factures d'achat et Méthode FIFO.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	36 121
Total	36 121

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 050
Dettes fiscales et sociales	1 586
Total	13 636

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	152
Total	152
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 291
Total	1 291

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention CNAS	145 531
Subvention Fonctionnement	64 493
Subvention Arbre de Noël	10 533
Subvention Fonds dédiés	32 000
Total	252 557

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Répartition par secteur géographique	Montant
VILLE DE SAINTES	110 589
CDA SAINTES GRANDES RIVES L AGGLO	103 330
BUSSAC	1 247
PESSINES	991
ST GEORGES DES CTX	2 664
ECURAT	248
CHERMIGNAC	496
ST VAIZE	992
VILLE DE SAINTES FONDS DEDIES	32 000
Total	252 557

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	2
Total	2

Valorisation des contributions volontaires

Mise à disposition local siège COS (convention du 27/02/2024)	7 816.00 euros
Mise à disposition diverses salles municipales pour activités COS	1 275.40 euros
Travaux reprographie	700.00 euros
Entretien et maintenance diverse	4 322.94 euros
Total Contribution volontaire Ville de Saintes	14 114.34 euros

Dons en Nature :

Divers Commerces	162.10 euros

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 700 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :